

# Les traités de paix (1918-1923) : la paix les uns contre les autres

Colloque international



**Lieu : Paris**

**Dates : 21-23 mars 2019**

**Date-butoir : 15 avril 2018**

**Organisateurs : Isabelle Davion (Université Paris-Sorbonne, SIRICE, EHNE)  
Stanislas Jeannesson (Université de Nantes, CRHIA, EHNE)**



L'historiographie des traités qui mirent fin à la Grande Guerre a depuis une trentaine d'années considérablement évolué et nul ne songerait aujourd'hui à soutenir, du moins de façon lapidaire, que Versailles a conduit tout droit à la Seconde Guerre mondiale. On s'accorde de plus en plus à penser que l'œuvre de Versailles, certes imparfaite – ce dont les négociateurs avaient d'ailleurs parfaitement conscience –, constituait une tentative de reconstruction du système international, au-delà même du simple continent européen, à partir d'un certain nombre de principes et de valeurs partagées, dont on ne peut nier l'ambition ni le caractère profondément novateur. Le centenaire de 2019 fournit l'occasion, une nouvelle fois, de revenir sur des traités qui ne se contentèrent pas de procéder au règlement de la guerre mais qui ouvrirent une page décisive de l'histoire des relations internationales contemporaines.

Ce colloque, organisé en partenariat avec le LabEx EHNE (Écrire une histoire nouvelle de l'Europe), l'UMR SIRICE (Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe) et le CRHIA (Centre de recherches en histoire internationale et atlantique), compte s'appuyer sur les apports des différentes historiographies nationales et de leurs récents renouvellements, pour les faire se rencontrer avec un triple objectif :

- considérer comme un tout, de façon globale, l'ensemble des traités qui de 1918 à 1923, de Brest-Litovsk à Lausanne, en passant par les traités signés par la conférence de la Paix mais aussi celui de Riga, mettent un terme à une guerre qui, pour nombre de peuples d'Europe orientale et du Moyen-Orient, se prolonge sous diverses formes bien au-delà de 1918. Nous devons sur ce point nous affranchir d'une chronologie par trop occidentalocentrée qui verrait l'issue du conflit dans la conférence de Paris et les règlements frontaliers européens.

- envisager l'espace composé du continent européen et de l'ancien empire ottoman, de l'Atlantique à l'Oural et au Caucase, de la mer Baltique au Golfe arabo-persique, dans une continuité géostratégique, afin de décloisonner les historiographies et de les affranchir du prisme national, autant que faire se peut. L'objectif est de faire émerger des problématiques collectives, voire transnationales, par-delà les traditions historiographiques très différentes, si ce n'est conflictuelles, propres aux pays d'Europe occidentale et d'Europe centre-orientale, ou aux pays vainqueurs, vaincus et neutres.

- interroger les premières années d'application des traités, décisives en ce qu'elles confrontent les principes à l'épreuve du terrain, jusqu'à la première remise en cause que constitue le traité de Lausanne du 24 juillet 1923, et même au-delà. Les traités, qui sont autant de créations continues, renferment en effet plusieurs dispositions qui prévoient une mise en œuvre progressive, susceptible d'évoluer au gré des circonstances et des volontés politiques, tant sur le plan territorial (les plébiscites) que militaire (les régimes d'occupation), économique (la définition de la nature et du montant des réparations), international et juridique (la question des minorités, le système des mandats, l'entrée en vigueur de la SDN). Il nous paraît indispensable de lier l'étude des traités à ces prolongements naturels, lesquels engagent autant la responsabilité des grandes puissances que des États successeurs, des vainqueurs que des vaincus.

C'est dans ces perspectives que nous souhaitons orienter les problématiques du colloque selon trois grands axes, qui pourront fournir matière aux contributions des intervenants :

1. La question des notions et des principes qui sous-tendent les traités sur la période 1918-1923. Nous proposons de mettre en lumière quatre éléments qui nous semblent fondamentaux : le droit des peuples et le statut des minorités ; la notion de frontière juste, impliquant la pratique du plébiscite ; la question centrale des responsabilités dans les origines du conflit ; la notion même de réparations, dans toutes les acceptions du terme, sur le plan moral comme financier. Dans quelle mesure, sur chacun de ces points, les traités se répondent-ils pour susciter analogies et corrélations ? Peut-on réellement considérer ces traités comme un édifice homogène, juridiquement et politiquement parlant, à l'échelle de l'Europe et du monde, ou faut-il, au contraire, continuer de privilégier les approches et les spécificités nationales ? Comment par exemple la notion européenne de minorité trouve-t-elle à s'insérer dans la logique universelle de la SDN ?

2. La réception de ces traités, dans l'ensemble de l'Europe et de l'empire ottoman, mais aussi dans les mondes coloniaux et le continent américain. Nous privilégierons sur ce point les réflexions portant sur plusieurs pays ou sur des acteurs et phénomènes transnationaux, de façon à dépasser les nombreuses études déjà réalisées dans le cadre de chaque État et à contribuer à écrire une histoire globale des traités de paix. Comment entre-t-on en paix ? Quelle place revêt dans le processus, la période qui court de la signature de l'armistice à celle du traité ? Quel rôle jouent les groupes de pression, tant dans un cadre national (anciens combattants, intérêts économiques...) que transnational (mouvements féministes, organisations ouvrières, associations pro-SDN...) ? Comment les espoirs suscités par le wilsonisme se heurtent-ils aux réalités des traités ? Quel écho rencontrent les jugements critiques qui, dans tous les pays, s'abattent sur les traités ? La chronologie pourra également être interrogée pour mettre en lumière l'importance de la signature des traités dans le processus d'entrée en paix.

3. L'application immédiate des traités, dans les premières années qui suivent leur signature, qu'il est nécessaire, nous semble-t-il, d'envisager à différentes échelles et à différents moments. On pourra étudier, sur le terrain, les conditions dans lesquelles s'élaborent et se déroulent les plébiscites, comme, à l'échelle de la SDN, s'attarder sur la mise en œuvre du nouvel ordre international. Le rôle joué par les acteurs, diplomates, militaires, juristes, experts, ONG, fera l'objet d'une attention particulière, de même que les interactions entre acteurs locaux, nationaux et internationaux. Il faudra enfin poser la question de la solidarité entre les vainqueurs, à l'Ouest comme à l'Est, chargés de l'application des traités : l'échec final de ces traités peut-il s'expliquer, du moins partiellement, par la démission collective des anciens alliés, confrontés aux responsabilités qu'impose le fait de gagner une guerre ?

Les propositions de communication doivent être envoyées **avant le 15 avril 2018** à l'adresse suivante : [paix.paris2019@free.fr](mailto:paix.paris2019@free.fr). Elles ne devront pas excéder une page et seront accompagnées d'un court CV. Les communications pourront être faites en français ou en anglais. Le colloque donnera lieu à une publication. Les frais de transport et d'hébergement des intervenants sont pris en charge.

### **Comité d'honneur**

Michel Catala, université de Nantes

Olivier Dard, université Paris-Sorbonne

Robert Frank, université Paris I Panthéon-Sorbonne

Lothar Höbelt, université de Vienne

Hervé Magro, directeur des Archives diplomatiques

Antoine Marès, université Paris I Panthéon-Sorbonne

Marie-Pierre Rey, université Paris I Panthéon-Sorbonne

Tomasz Schramm, université Adam Mickiewicz, Poznań

### **Comité scientifique**

Balázs Ablonczy, université Loránd Eötvös, Budapest

Étienne Boissérie, INALCO

Corine Defrance, CNRS

Frédéric Dessberg, université Paris I Panthéon-Sorbonne /Saint-Cyr

Sabine Dullin, Sciences Po Paris

Frédéric Guelton, Service historique de la Défense

Jean-Michel Guieu, université Paris I Panthéon-Sorbonne

John Horne, Trinity College

Ross Kennedy, Illinois State University

Henry Laurens, Collège de France

Marcus Payk, Humboldt Universität

Georges-Henri Soutou, université Paris-Sorbonne

Florin Țurcanu, université de Bucarest